

L'Association des femmes autochtones du Canada

40^{ième} Assemble Générale Annuelle Rapport annuel 2014



Du 13 au 14 juillet 2014

Delta Halifax
1990, rue Barrington, Halifax, N.-É.

Table des Matières

Aperçu	2
Coordonnées des APTM.....	3
Aînées et jeunes représentant les régions	7
Mission.....	8
Objectifs.....	8
Vision.....	8
Messages.....	10
Présidente	10
Directrice générale	12
Dossiers actifs	16
Développement du marché du travail	16
Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA).....	16
Accord de partenariat stratégique.....	18
Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone.....	19
Prix commémoratif Helen Basset à l'intention des étudiantes	20
Prochaines priorités	20
Sécurité et prévention de la violence.....	22
Projet « De la preuve à l'action II »	22
Trafic de personnes, le point sur le projet « Boyfriend or Not »	23
AFAC –Affaires internationales et droits de la personne	25
Aperçu.....	25
Projets et réponses à des mesures législatives nationales	26
Réseau d'entrepreneuriat des femmes d'affaires autochtones.....	26
Promouvoir l'engagement civique des femmes autochtones au Canada.....	26
Le projet d'AADNC relatif aux champs d'action pour mettre fin à la violence envers les femmes autochtones.....	27
Gouvernance.....	28
Présentations à des comités du gouvernement fédéral, notamment en matière de droits de la personne.....	28
Conférences et assemblées nationales et internationales/Développement de partenariats et collaboration.....	29
Environnement.....	30
Prochaines priorités	31
Sommet National des Femmes Autochtones IV.....	33

Aperçu

Constituée en personne morale en 1974, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est l'un des cinq organismes autochtones nationaux officiellement reconnus; elle a pour but de représenter les femmes autochtones au Canada et de parler en leur nom au niveau national.

L'AFAC est dirigée par une présidente nationale élue pour un mandat de trois ans. La présidente est le porte-parole officiel de l'AFAC et elle a le pouvoir d'agir au nom du conseil d'administration. L'AFAC est régie par un conseil d'administration qui comprend la présidente de l'AFAC, la présidente ou sa remplaçante désignée de chacune des associations provinciales et territoriales membres (APTM), ainsi que quatre aînées et quatre jeunes qui représentent les quatre directions.

Le siège social de l'AFAC est situé à Akwesasne et un bureau satellite est établi à Ottawa (Ontario). Le personnel de l'AFAC compte 25 personnes à plein temps, dont une directrice générale et cinq directrices principales. Les dossiers de l'AFAC portent sur l'éducation, l'emploi, l'environnement, la santé, les droits de la personne et les affaires internationales, ainsi que la violence, et en particulier les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Coordonnées des APTM

Yukon Aboriginal Women's Council

Tél: 867-667-6162

Fax: 867-668-7539

Courriel: yawc@northwestel.net

Adresse postale:

102 – 307, rue Jarvis

Whitehorse (Yukon) Y1A 2H3

Présidente:

Marian Horne

The Native Women's Association of the NWT

Tél: 867-873-5509

Fax: 867-873-3152

Sans frais: 1-866-459-1114

Courriel: reception@nativewomens.com

Web: www.nativewomensnwt.com

Adresse postale:

B.P. 2321

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

X1A 2P7

Présidente:

Paulina Roche

Directrice générale:

Dreamweaver Basil

BC Native Women's Association

Tél: 250-554-4556 poste 211

Fax: 250-554-4573

Adresse postale:

144, avenue Briar

Kamloops (Colombie-Britannique)

V2B 1C1

Présidente:

Barb Morin

Alberta Aboriginal Women's Society

Tél: 780-624-3416

Fax: 780-624-3409

Sans frais: 1-877-622-3416

Courriel: aaws@telusplanet.net

Adresse postale:

B.P. 5168

Peace River (Alberta)

T8S 1R8

Adresse de messagerie:

10011B - 102 Ave.

Peace River (Alberta)

T8S 1R8

Présidente:

Ruth Kidder

Saskatchewan Aboriginal Women's Circle Corporation

Tél: 306-783-1228

Fax: 306-783-1771

Courriel: sawcc@hotmail.com

Web: www.sawcc.sk.ca/

Adresse postale:

B201 – 415 Hunter Road

Saskatoon (Saskatchewan) S7T 0J8

Adresse de messagerie:

East Broadway Business Centre

89 Broadway Street East

Yorkton (Saskatchewan) S3N 0L1

Présidente:

Tori-Lynn Wanotch

Ontario Native Women's Association

Tél: 807-623-3442

Sans frais: 1-800-667-0816

Fax: 807-623-1104

Courriel: onwa@onwa.ca

Web: www.onwa.ca

Adresse postale:

#15 – 684 City Road

Fort William First Nation (Ontario)

P7J 1K3

Adresse de messagerie:

380, boulevard Ray

Thunder Bay (Ontario)

P7B 4E6

Présidente:

Dr. Dawn Harvard

Directrice générale:

Erin Corston

Femmes Autochtones du Quebec (FAQ)
Quebec Native Women's Association Inc.

Tél: 450-632-0088

Toll-Free: 1-800-363-0322

Fax: 450-632-9280

Courriel: info@faq-qnw.org

Web: www.faq-qnw.org

Adresse postale:

B.P. 1989

Kahnawake (Québec) J0L 1B0

Adresse de messagerie:

Business Complex River Road

Main Floor, Suite 118

Kahnawake (Québec) J0L 1B0

Présidente:

Viviane Michel

Directrice générale:

Carole Bussière

Newfoundland Native Women's Association

Tél: 709-789-3430

Fax: 709-789-2207

Courriel: nf.nativewomen@nf.aibn.com

Adresse postale:

B.P. 22

Benoits Cove (Terre-Neuve-et-Labrador)

A0L 1A0

Adresse de messagerie:

34 Shoreline Road

Benoits Cove (Terre-Neuve-et-Labrador)

A0L 1A0

Présidente:

Dorothy George

Directrice générale (poste partagé):

Cathy Halbot & Dorothy George

Nova Scotia Native Women's Association

Tél: 902-893-7402

Fax: 902-897-7162

Courriel: cheryl.copage@gmail.com

Adresse postale:

B.P. 805

Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5E8

Adresse de messagerie:

52 Martin Crescent

Millbrook Reserve

Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 6N7

Présidente:

Cheryl Maloney

Directrice générale intérimaire:

Cheryl Copage

Aboriginal Women's Association of PEI

Tél: 902-831-3059

Fax: 902-831-3027

Courriel: awapei@lennoxisland.com

Adresse postale:

B.P.145

Lennox Island (Île-du-Prince-Édouard)

C0B 1P0

Adresse de messagerie:

Dennis Motors

833 Main Street

Ellerslie (Île-du-Prince-Édouard) C0B 1J0

Présidente:

Judy Clark

Directrice générale:

Carol Peters

Manitoba Moon Voices Inc.

Tél: 204-219-9318

Courriel: moonvoices@gmail.com

Adresse postale:

Innovation Centre – United Way of

Winnipeg

580 Main Street

Winnipeg (Manitoba) R3B 1C7

Coprésidente:

Cheryl Croxen

Indigenous Women's Association of the Maliseet and Mi'qmaq Territory

Tél: 506-273-5533

Courriel: maliseetprincess@hotmail.com

Adresse postale:

13100 Rte. 105

Tobique First Nation (Nouveau-

Brunswick)

E7H 3Y2

Présidente:

Sharlene Paul

4 aînées représentant les régions

Agnes Potter (Est) Bear River First Nation (Nouvelle-Écosse)	Elize Hartley (Sud) Hamilton (Ontario)
Noreen McAteer (Ouest) Fort Vermilion (Alberta)	Annie Modeste (Nord) Fort McPherson (Territoires du Nord-Ouest)

4 jeunes représentant les régions

Denise Bernard (Est) Aboriginal Women's Association of PEI	Syndyn Baxter (Sud) Ontario Native Women's Association
Kari-Dawn Wuttunee (Ouest) Saskatchewan Aboriginal Women's Circle Corp.	Erin Linklater (Nord) Yukon Aboriginal Women's Council

Mission

Aider à habiliter les femmes par la participation à l'élaboration et à la modification des mesures législatives qui les touchent, ainsi qu'au développement et à la prestation de programmes faisant la promotion de l'égalité des chances pour les femmes autochtones.

Objectifs

L'Association des femmes autochtones du Canada adhère aux principes et vise l'atteinte des objectifs suivants :

- être la voix nationale des femmes autochtones;
- aborder les questions de manière à refléter les besoins en évolution des femmes autochtones au Canada;
- contribuer à l'atteinte d'objectifs communs en vue de réaliser l'autodétermination et l'autosuffisance pour les peuples autochtones dans notre rôle de mères et de dirigeantes et en faire la promotion;
- promouvoir l'égalité des chances pour les femmes autochtones dans les programmes et les activités;
- servir de ressource auprès de nos commettantes et des communautés autochtones;
- cultiver et enseigner les caractéristiques qui constituent des aspects particuliers de notre culture et de nos traditions historiques;
- aider les organisations de femmes autochtones ainsi que les initiatives communautaires dans l'élaboration de projets locaux;
- promouvoir les questions qui intéressent et préoccupent les femmes autochtones;
- établir des liens avec les autres organisations autochtones avec lesquelles nous avons des objectifs communs.

Vision

Nous avons la vision de communautés autochtones dont tous les membres peuvent développer leurs talents afin d'atteindre leur plein potentiel. Nous voyons des communautés où tous peuvent avoir un mode de vie sain en maintenant l'équilibre entre leur santé spirituelle, émotive, mentale et physique.

Nous voyons des communautés autochtones où nos enfants grandissent avec un sentiment solide d'identité et de fierté d'être qui ils sont et cherchent constamment à élargir leur connaissance de ce qui les touche et leur relation avec l'environnement – le territoire. Nous voyons des communautés où tous les nôtres peuvent apprendre notre histoire et nos manières de faire traditionnelles, tout en atteignant un niveau de scolarité élevé dans la société en général.

Pour que cette vision devienne réalité, nous voyons des familles autochtones fortes, où la responsabilité de l'éducation commence à la maison, et des familles qui éduquent leurs enfants pour qu'ils soient fiers d'être ce qu'ils sont et qu'ils soient confortables dans un milieu à prédominance non autochtone. Nous voyons une communauté où tous les Autochtones acceptent leur responsabilité de contribuer au renforcement de la communauté et qui assument cette responsabilité.

Nous avons aussi la vision d'une communauté autochtone qui comprend et respecte la diversité et le caractère unique de toutes les nations autochtones – une communauté dont les éléments communiquent entre eux et collaborent dans l'unité avec toutes les organisations autochtones pour que nous ayons une voix forte afin de maintenir et d'accentuer l'exercice de nos droits ancestraux et de nos droits issus de traités, une communauté qui assume ses responsabilités en choisissant des dirigeants qui seront des modèles de comportement pour nos jeunes et les générations qui suivront.

Enfin, nous voyons une communauté autochtone qui détermine comment nos ressources naturelles sont utilisées et qui peut coexister en collaboration avec la société – libre de racisme et de discrimination.

Messages

Rapport de la présidente

Michèle Audette

Une année haute en émotion, en défis et en mobilisation. Nous traversons un contexte politique des plus difficiles et ce malgré les appuis internationaux, interaméricains, canadiens et ceux de la société civile. Nous avons reçu des appuis qui reconnaissent tout le travail de l'Association des femmes autochtones du Canada. 40 ans de luttes et de mobilisations, 40 ans d'éducation populaire et de sympathie. Cependant j'en suis à constater combien nous vivons une crise en matière de droits de la personne avec ce gouvernement conservateur. Plus de 28 000 personnes ont signé notre pétition et celle du Syndicat canadien de la fonction publique, 13 premiers ministres, les rapporteurs spéciaux de l'Organisation des États américains et de l'ONU ont tous et toutes appuyé notre demande de tenir une enquête publique pour faire la lumière sur nos sœurs dont on a volé la vie. Nous nous sommes encore butées contre un mur complètement insensible, borné à nous répéter sans cesse combien ce gouvernement fait tellement pour les femmes et les jeunes filles autochtones. Pourtant depuis mon arrivée, nous ne faisons que subir des coupures, oui des coupures, quelles soient en matière d'environnement, de droits de la personne, de sécurité publique et prévention de la violence ou en administration.

Nous avons à chaque fois tendu notre main pour une réelle collaboration, mais en vain; le côté politique de ce gouvernement aura ignoré et continue d'ignorer la force vive de notre belle organisation. Une chance qu'il y a eu de bonnes âmes au sein du gouvernement fédéral qui essaient tant bien que mal de croire en nous...

Comme je disais il y a un an déjà, nous ne lâcherons pas prise et nous allons continuer le travail pour la survie de notre organisation nationale.

Je profite de cette occasion pour remercier, féliciter et partager toute mon admiration à nos employéEs. Notre équipe est restée fidèle, et pour certains jusqu'à la fin, sachant que leur financement ne serait pas reconduit. Déchirant de voir partir une équipe hyper-compétente, celle qui aura mis sur la place publique la question des femmes assassinées ou disparues et sensibilisé des milliers de canadiens à cette situation.

D'ailleurs, en mars dernier j'annonçais, lors d'une entrevue à l'émission « Power & Politics » de CBC, la chaîne anglaise de Radio-Canada, que si le premier ministre ne remettait pas la recommandation pour une enquête nationale et publique dans le rapport final du Comité parlementaire spécial sur la violence faite aux femmes autochtones je ferais de cette priorité un enjeu personnel et professionnel lors des prochaines élections fédérales.

En tant que personne engagée pour une meilleure justice, je mets mes paroles en action et je serai de la course à l'investiture dans ma belle circonscription fédérale de Manicouagan! Octobre 2015 arrive à grand pas et je NOUS encourage, toutes et tous ici présents, à participer civiquement lors des prochaines élections fédérales sous la bannière qui reflète le mieux vos valeurs!

Je vous invite à prendre connaissance ce rapport annuel, et remarquez le travail de qualité, mais surtout rempli d'espoir et de passion pour notre cause. Nous avons de quoi être très fières!

Nous avons une fois de plus assuré notre présence sur toutes les tribunes; présence à l'ONU lors du Forum permanent des Peuples autochtones, visite au Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits des populations autochtones, rencontre avec les commissaires Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, présentation au sein du groupe de travail des ministres responsables des affaires autochtones. Il est important de mentionner toutes nos pressions devant les multiples comités parlementaires, sans négliger celui sur la violence faite aux femmes autochtones. Une fois de plus notre organisation a partagé, présenté et sensibilisé plus d'un Canadien lors de divers événements, manifestation de notre diversité, de notre force et de notre désir d'un meilleur présent et d'un avenir meilleur!

Bon 40^e anniversaire de l'AFAC et longue vie à nous, belles, fortes et résilientes que nous sommes!

Message annuel de la part de la directrice générale

Kwey, hello, bonjour!

Je suis très heureuse d'être avec vous, aujourd'hui, dans cette belle ville où nous célébrons le 40^e anniversaire de naissance de l'AFAC. J'aimerais prendre un moment pour remercier la nation des Mi'kmaq qui nous reçoit sur son magnifique territoire, d'une beauté à couper le souffle, et pour saluer les aînés, les invités et les dirigeants qui sont parmi nous aujourd'hui. Moi aussi, j'ai un motif de célébration au niveau personnel; en effet, il y a maintenant quatre ans, presque jour pour jour, le 12 juillet 2010, que j'ai accepté le poste de directrice générale de l'AFAC. Je dois dire que j'ai eu beaucoup de défis à relever en cours de route, mais j'ai également récolté de nombreux fruits aussi, sur les plans professionnel et personnel, et je veux vous remercier – membres du conseil d'administration et membres du personnel – de votre appui dans les bons moments et quand les choses vont moins bien. L'AFAC a beaucoup de raisons d'être fière, et je suis très heureuse de jouer un rôle dans l'avancement de la cause des femmes autochtones, même si ce n'est pas à un rythme aussi rapide que je le voudrais. Mais dans les circonstances, je suppose qu'il y a lieu de se réjouir des petites victoires et je pense qu'en tant que collectif, nous avons remporté de nombreuses victoires au cours des 40 dernières années.

Notre dernière assemblée générale annuelle a eu lieu en août dernier, à Ottawa. Je vais vous faire part des grandes activités du bureau national depuis, mais vous trouverez aussi dans ce rapport des sections rédigées par d'autres directrices, qui soulignent le travail colossal qu'elles ont accompli dans leurs domaines respectifs au cours de la dernière année. Il va sans dire que nous avons connu des périodes mouvementées pendant les 11 derniers mois, et les choses continueront en ce sens pour encore un bout de temps, puisque l'AFAC doit se préparer encore une fois pour la rencontre du Conseil de la fédération, qui aura lieu à Charlottetown le mois prochain, et planifier le Sommet national des femmes autochtones IV, qui sera coprésenté par l'AFAC à Membertou, en octobre. Ce sont deux événements d'importance majeure. L'AFAC attend aussi la publication des rapports finals des deux organismes internationaux qui ont visité le Canada pendant l'année qui vient de s'écouler pour faire enquête sur la question des femmes autochtones disparues et assassinées. Ces rapports susciteront certainement beaucoup d'attention de la part des médias et l'AFAC devra se préparer pour tenir compte de ce qu'il y sera dit.

En septembre, l'AFAC a accueilli le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) dont nous avons facilité la visite. Les deux commissaires ont entendu des témoignages pendant deux jours au bureau de l'AFAC avant de poursuivre leur séjour dans l'Ouest canadien, à Vancouver, Prince George, Whitehorse et Winnipeg. Ce rapport et celui de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) paraîtront bientôt, comme je viens de l'indiquer, et seront distribués aux associations provinciales et territoriales membres (APTM) dès que nous les recevrons, car certaines d'entre vous recevront des demandes, dans vos régions respectives, de médias avides de commentaires sur les conclusions ou les résultats des enquêtes menées par ces organismes.

En octobre dernier, j'ai assisté à la séance inaugurale du Young Leaders Movement [Mouvement des jeunes chefs de file], à Banff, avec Kari-Dawn Wuttunee et Erin Linklater, deux des jeunes membres du conseil d'administration de l'AFAC, pour participer à un mouvement jeunesse à

l'échelle du pays. Les PDG et les directeurs généraux de chaque organisme autochtone national et des représentants de cinq organismes non autochtones y ont participé également: YMCA, YWCA, Grands Frères Grandes Sœurs, les Fondations communautaires du Canada et Passeport pour ma réussite. Je suis certaine que Kari-Dawn ou Erin pourra vous donner d'autres détails au sujet de cette entreprise si le sujet vous intéresse.

En novembre, j'ai assisté à la réunion du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA), à Winnipeg, avec Michèle Audette et Vanessa Tait, ex-présidente de l'APTMC du Manitoba, Moon Voices [Voix lunaires]. La rencontre annuelle du GTAA réunit les dirigeants des cinq organismes autochtones nationaux et les ministres chargés des affaires autochtones de chaque province et territoire, qui s'entendent pour collaborer dans leurs régions respectives à l'évolution des dossiers suivants : femmes autochtones disparues et assassinées, éducation, développement économique, planification d'urgence et logement. Ces questions seront maintenant soumises à l'approbation des premiers ministres des provinces et des territoires à l'assemblée du Conseil de la fédération, en août, à l'Île-du-Prince-Édouard. L'AFAC a aussi reçu la visite d'une délégation de Chinoises, qui se sont montrées très intéressées par les conditions de vie des femmes autochtones au Canada et par notre organisme.

Après environ un an à chercher des locaux à bureaux à meilleur prix, l'AFAC s'est finalement entendue avec l'Université d'Ottawa pour sous-louer l'équivalent d'environ les trois quarts de l'espace dont nous disposions au 9^e étage. Les négociations ont duré longtemps et ont été très difficiles, mais au bout du compte, je pense que l'AFAC a accepté la meilleure offre qui lui a été présentée et qu'il en résultera une économie importante. Le désavantage, c'est que le personnel est maintenant logé sur deux étages du même édifice et dans des locaux beaucoup plus restreints qu'avant. Le déménagement, qui a eu lieu en décembre, a eu peu d'effet sur les activités quotidiennes de l'AFAC. Également en décembre, une réunion a eu lieu avec un haut fonctionnaire d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) pour présenter le « nouveau » processus de financement du Ministère, radicalement différent de celui qui était en place auparavant. Dès le début de la prochaine année financière, tous les organismes autochtones nationaux (OAN) et les organisations autochtones représentatives (OAR), c'est-à-dire environ 130 groupes au Canada, doivent maintenant se faire concurrence pour la même cagnotte de 20 millions de dollars consacrée au financement de projets. L'AFAC a présenté 10 projets à la date limite à laquelle ces propositions devaient être soumises, mais nous n'avons encore été informées de l'approbation d'aucun de nos projets. Inutile de dire que cette situation est très contraignante pour l'AFAC sur le plan financier, car il faut faire des mises à pied parmi notre personnel si nous n'obtenons pas le financement nécessaire, d'AADNC ou d'autres sources.

L'AFAC a tenu la première conférence du Réseau d'entrepreneuriat des femmes d'affaires autochtones (REFAA) en janvier. Plusieurs membres du conseil d'administration y ont participé et la présence à titre d'orateur invité d'un membre des Dragons, Brett Wilson, a beaucoup fait pour susciter une importante participation. En janvier également, des réunions ont eu lieu avec des représentants d'Environnement Canada et d'AADNC, toujours dans le but de collaborer à la réalisation de projets et d'accéder à des fonds. Une réunion du Conseil exécutif a également été convoquée en janvier.

Une réunion du conseil d'administration a eu lieu sur deux jours, à Ottawa, en février. C'est toujours avantageux pour l'association d'avoir des réunions en personne plutôt que par téléconférence. Nous sommes ainsi en mesure d'accomplir davantage de travail, mais notre financement de base actuel ne nous permet de tenir qu'une seule réunion en personne. Pour tenir d'autres réunions de ce type, il faudra réussir à obtenir d'autres sources des fonds qui s'ajouteront au financement de base. En février, j'ai également assisté avec Michèle Audette à une rencontre présentée par la Commission canadienne des droits de la personne, qui avait lieu à Montréal. J'ai eu un entretien en personne avec M. Paul Martin pour discuter de moyens pour les femmes autochtones d'être plus présentes dans le monde des grandes entreprises. Il me semble que M. Martin est déterminé à faire avancer les conditions de vie des Autochtones et qu'il est conscient du rôle important que jouent les femmes autochtones dans le changement. De plus, en collaboration avec le bureau de la Dre Carolyn Bennett, l'AFAC a préparé une pétition réclamant la tenue d'une enquête publique nationale, en vue de la présenter à la Chambre des communes; cette pétition a été signée par de nombreux Autochtones et non-Autochtones, mais ne semble pas avoir d'effet sur le gouvernement Harper.

Le rapport du Comité parlementaire spécial, « Femmes invisibles : un appel à l'action – Un rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada », a généré beaucoup d'attention des médias, surtout de l'attention négative selon le point de vue de l'AFAC, puisqu'il était très inférieur à nos attentes. L'AFAC s'était détachée de ce comité, parce que nous étions d'avis que notre participation à ses travaux n'était pas conforme à ce que nous avions demandé au début du processus. En mars, le chef régional Googoo a approché l'AFAC pour participer à la marche du « Circle of Hope » [Cercle d'espoir] pour les femmes autochtones disparues et assassinées, qui aura lieu le 15 juillet. Il a fallu modifier les plans initiaux parce que le chef Googoo a subi récemment une chirurgie cardiaque et sera en convalescence pour quelque temps encore. C'est à cause de cette invitation que l'AFAC a décidé de tenir son assemblée générale annuelle à Halifax. La première réunion de planification du Sommet national des femmes autochtones IV (SNFA IV) a eu lieu en mars aussi. Le SNFA IV aura lieu à Membertou (Nouvelle-Écosse), en octobre. Cet événement majeur sera coprésenté par la province de la Nouvelle-Écosse et l'AFAC.

Comme la plupart d'entre vous le savent, avril a été pour tous les organismes un mois très occupé par la préparation des rapports qu'il faut présenter à la fin de l'année financière. L'AFAC doit soumettre non seulement des rapports finals sur ses projets, mais sur toutes les activités de la présidente et de l'organisme, comme le nombre de réunions auxquelles nous avons assisté, et fournir copies des communiqués, des présentations et des discours, en plus des rapports financiers. De multiples téléconférences ont eu lieu à travers tout ça au cours du mois d'avril afin de préparer la deuxième réunion des premiers ministres provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux, qui a eu lieu à Winnipeg, en mai.

En mai, j'ai assisté à la réunion du Groupe de travail sur les affaires autochtones, où notre présidente était la principale intervenante dans le dossier des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est offert pour présenter de futures réunions du Groupe de travail lorsque les premiers ministres prendront une décision en ce sens.

Une première réunion a eu lieu à Ottawa avec des représentants de l'Institut de la santé des Autochtones des Instituts de recherche en santé du Canada pour parler du projet Partenaires pour l'engagement et l'échange des connaissances, qui a commencé officiellement le 15 juin. J'ai également rencontré Marlen Brant-Castellano, Ph. D., qui aimerait que l'AFAC participe à la planification d'un événement au sujet de la Commission royale sur les peuples autochtones 20 ans plus tard.

Au mois de juin, les activités ont été axées surtout sur la planification et l'organisation de la 40^e assemblée générale annuelle de l'AFAC. Je me suis également rendue à Welland (Ontario), à environ sept heures de route d'Ottawa, pour recevoir un chèque de 7 250 \$, somme que les élèves de l'école Notre Dame College ont amassée en organisant une marche pour la prévention de la violence envers les femmes. C'est l'AFAC qui a été choisie, cette année, pour recevoir les bénéfices de cette collecte de fonds. Teresa Edwards et moi avons rencontré UNIFOR, un syndicat du secteur privé, qui soutient pleinement l'AFAC et veut continuer de le faire, surtout en ce qui concerne les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Voilà, ce sont les grandes lignes de l'année qui vient de s'écouler. L'AFAC continue d'être considérée comme la source d'expertise dans tous les dossiers qui concernent les femmes autochtones. Nous recevons tous les jours d'innombrables demandes de conseils et d'opinions à propos de l'élaboration d'énoncés de politiques, de communications sur des travaux de recherche universitaire et même à propos de livres, ainsi que de nombreuses invitations à prendre la parole lors de divers événements, à participer à des tables rondes, à des conférences, à des assemblées annuelles et à siéger à différents comités. Nous nous efforçons de répondre aux demandes qui sont alignées sur les objectifs et les aspirations de l'AFAC et à celles qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation du plan d'action de l'AFAC.

Migwech, merci, thank you!

Dossiers actifs

Rapport annuel – Développement du marché du travail

Par : Beverly Blanchard, directrice par intérim, Développement du marché du travail

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le service Développement du marché du travail (DMT) de l'AFAC a administré trois grands programmes dont nous avons assuré la gestion et la mise en œuvre :

- la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA);
- l'accord de partenariat stratégique;
- Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone.

Nous avons également géré le Prix commémoratif Helen Bassett à l'intention des étudiantes.

Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA)

L'AFAC comptait au cours de l'année financière 2013-2014, dix (10) associations provinciales et territoriales membres (APTМ) qui assuraient l'administration du programme de la SFCEA dans l'ensemble du Canada. Cette année financière (2014-2015), nous avons à nouveau dix (10) signataires de sous-ententes à l'échelle du pays.

Mis en place en 2010, le programme de la SFCEA en est à sa dernière année, puisqu'il doit prendre fin en mars 2015. Nous nous attendons à la création d'un nouveau programme d'emploi et de formation des Autochtones, mais au moment de la rédaction de ce rapport, nous n'avons pas eu d'entretien avec le gouvernement au sujet du remplacement de la SFCEA.

Afin de nous assurer que l'AFAC sera incluse dans tout nouveau programme, l'équipe DMT a travaillé d'arrache-pied pour améliorer la responsabilisation de l'AFAC, élargir notre base de partenariats et améliorer les résultats obtenus par notre clientèle.

En ce qui concerne la responsabilisation, le service DMT a veillé à la remise de tous les rapports financiers et narratifs exigés par Emploi et Développement Social Canada (EDSC) dans le respect des délais prévus.

Avec l'approbation par le conseil d'administration en février d'une politique de réaffectation, le service DMT a pu surveiller étroitement les dépenses globales liées à la SFCEA et s'assurer de n'avoir à remettre au gouvernement du Canada aucun des fonds liés au programme 2013-2014.

De plus, à la réunion du conseil d'administration de février 2014, le service DMT a présenté trois nouveaux manuels :

1. Manuel d'orientation – Signataires de sous-ententes
2. Manuel d'orientation – Gestion de cas des clientes
3. Procédures et protocole relatifs aux partenariats

Ces manuels, approuvés par le conseil d'administration, ont été remis aux coordonnatrices de la SFCEA. Les trois manuels ont été traduits en français et font partie de la trousse des signataires de sous-ententes 2014-2015. Nous avons récemment terminé la rédaction du manuel d'administration de la SFCEA et nous avons hâte de le soumettre au conseil d'administration pour en obtenir l'approbation.

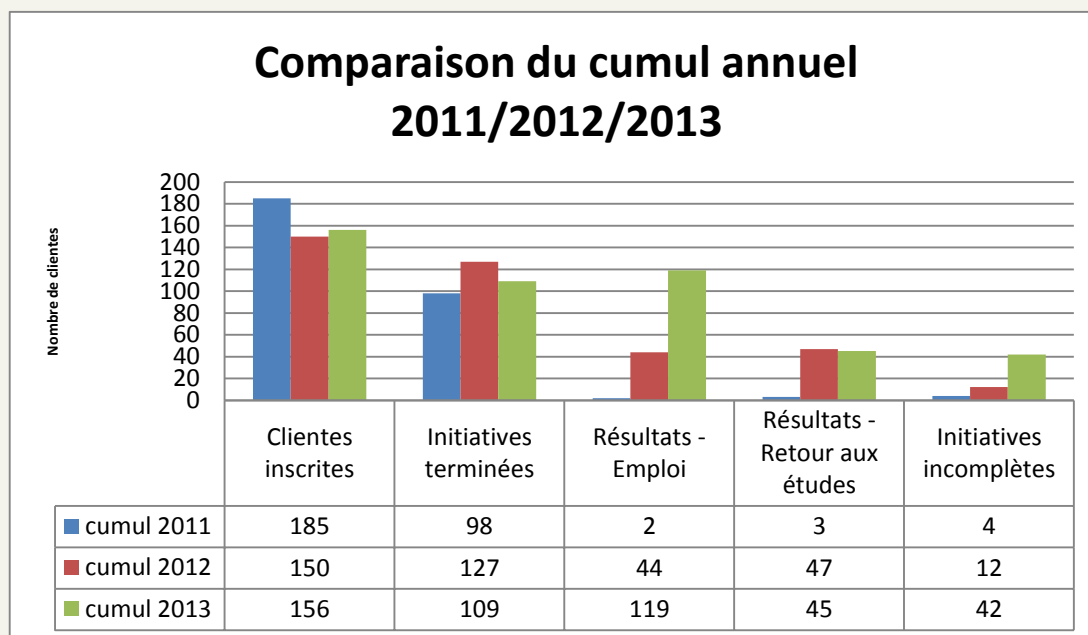
Pour ce qui est des partenariats, l'équipe DMT a créé et développé de nouveaux moyens d'établir des partenariats et de les cultiver. Nous avons conçu une trousse de développement de partenariats qui comprend une lettre, des affiches, des fiches d'information et un dépliant sur la SFCEA. Nous pouvons distribuer cette trousse à l'occasion de réunions et de salons professionnels.



En plus du protocole d'entente que nous avons signé avec Service correctionnel Canada l'an dernier, le service DMT a produit un nouveau document portant sur les partenariats, intitulé « Spirit of Cooperation ». Le service DMT a signé quatre (4) de ces documents jusqu'à présent, avec les compagnies suivantes :

1. ATS Services-Technology Services;
2. Securitas;
3. Abbott;
4. Forum canadien sur l'apprentissage.

Les résultats obtenus par notre clientèle étant au cœur de notre réussite, la base de données KETO est un autre aspect sur lequel nous avons concentré nos efforts. Nous avons perdu des données sur la clientèle dans le téléchargement Gateway d'EDSC au cours des deux dernières années. Afin de régler ce problème, le service DMT a chargé un membre de son personnel de veiller à ce que toutes les entrées faites par les coordonnatrices de la SFCEA soient complètes et fermées comme il se doit. Comme l'indique le diagramme suivant, nos données ont gagné en exactitude et reflètent mieux la somme importante de travail accomplie par les coordonnatrices dans la mise en œuvre du programme.



En plus de surveiller la base de données KETO, nous avons rationalisé tous les formulaires liés au programme. Nous les avons fait traduire au besoin, et les coordonnatrices de la SFCEA ont maintenant accès à tous les formulaires et les manuels en passant par le portail de la SFCEA sur le site Web de l'AFAC.

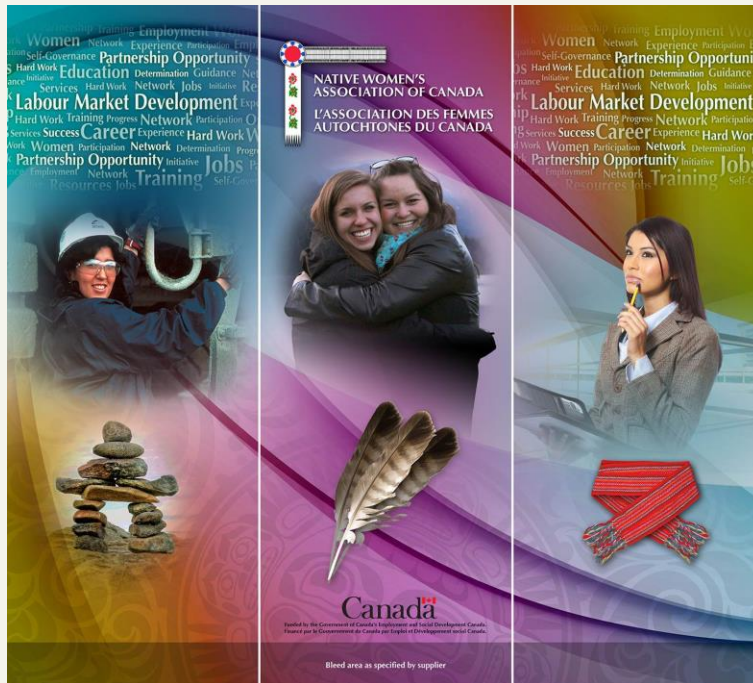
Accord de partenariat stratégique

L'accord de partenariat stratégique est un autre programme d'Emploi et Développement social Canada (ESDC). Lié étroitement au programme de la SFCEA, il permet au service DMT d'élaborer des politiques, d'attribuer des fonds, de participer à des réunions de conseil d'administration ou de comités de projet et d'assister à des conférences et des salons professionnels, notamment :

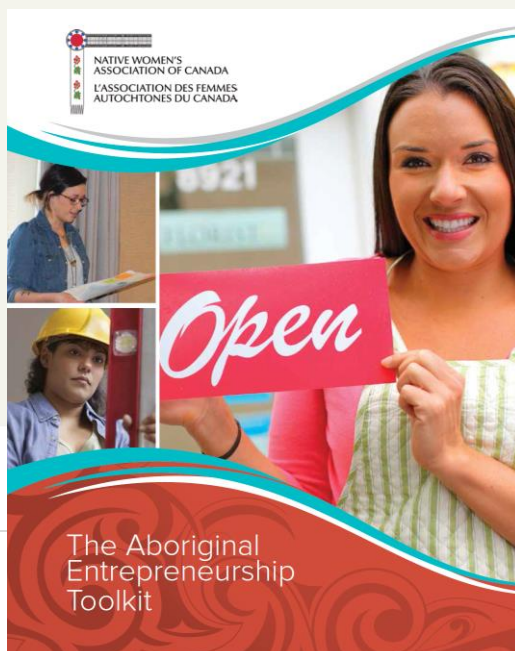
1. congrès bisannuel du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP);
2. Conférence et foire commerciale des entrepreneurs autochtones
3. Startup Canada;
4. Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs;

5. Aboriginal Women's Business Entrepreneurship Network Conference [conférence du réseau des femmes d'affaires autochtones – en anglais seulement]

À l'appui de notre travail relatif aux conférences, nous avons fait préparer des documents promotionnels qui reflètent mieux notre programmation. Voici la bannière que nous utilisons dans les salons professionnels.



Dans le cadre de l'accord de partenariat stratégique, nous avons également offert une formation individuelle aux coordonnatrices de la SFCEA qui avaient besoin d'aide pour la saisie de données dans la base de données KETO. De plus, nous avons fait quatre (4) visites sur place pour nous assurer de la bonne prestation de la SFCEA par les signataires de sous-ententes dans leurs régions.



Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone

Même si le financement du projet Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone nous est parvenu tard dans l'année, nous avons réussi à concevoir une trousse d'outils pratiques sur l'entrepreneuriat à l'intention des jeunes Autochtones. Pour la mettre à l'essai, le service DMT a organisé un atelier sur deux jours auquel ont participé 17 jeunes Autochtones. Les jeunes ont trouvé cette trousse extrêmement utile et le service

DMT est actuellement à la recherche de financement pour créer une deuxième trousse afin de mieux répondre aux besoins des jeunes Autochtones.

Prix commémoratif Helen Bassett à l'intention des étudiantes

Chaque année, le service DMT gère le Prix commémoratif Helen Bassett à l'intention des étudiantes. Après l'examen de toutes les candidatures, des prix de 1 000 \$ ont été remis à quatre (4) jeunes Autochtones qui représentent les quatre directions. Les bénéficiaires de cette bourse en 2013 étaient :

Brenda Schwab (OUEST)

Citoyenne des Premières Nations, Brenda étudie en droit à l'Université de la Colombie-Britannique. Elle est déjà diplômée en anglais et en études autochtones de l'Université de Victoria et elle a fait l'objet d'un placement à titre de jeune interne autochtone à la Division des services aux victimes et de la prévention du crime au ministère de la Justice de la Colombie-Britannique. Brenda espère améliorer la vie et la sécurité des femmes autochtones par son soutien et son travail de défense et de promotion de leurs intérêts.

Katlyn Pettipas (EST)

Katlyn est Métisse et elle est inscrite en première année de journalisme à l'Université de King's College, à Halifax. À titre de membre du Conseil métis Kespu'kwitk de Yarmouth, elle s'investit beaucoup dans sa communauté. Katlyn a l'intention d'utiliser sa formation en journalisme pour œuvre de sensibilisation aux droits de la personne et aux droits des Autochtones.

Alyssa Flaherty-Spence (NORD)

Jeune étudiante inuite inscrite à l'Université d'Ottawa, Alyssa étudie le droit après avoir obtenu un diplôme en science politique. Elle a consacré une grande partie de son temps à des programmes concernant les femmes autochtones et les jeunes à risque. Alyssa espère que sa formation postsecondaire lui permettra de faire la promotion du développement socioéconomique.

Brianne Gosselin (SUD)

Brianne est une jeune Métisse qui étudie la psychologie, avec une mineure en études autochtones, à l'Université Hearst. Lorsqu'elle aura obtenu son diplôme, elle veut s'inscrire à la faculté de médecine pour étudier la gynécologie. Brianne représente la région trois du Conseil des jeunes de la Nation métisse de l'Ontario et elle consacre une grande partie de son temps à des activités de bénévolat dans sa communauté. Elle entend se servir de sa formation pour promouvoir la santé et mettre ses connaissances et son expertise au service des femmes autochtones.

Prochaines priorités

Le service Développement du marché du travail poursuivra ses activités en concentrant ses efforts sur le soutien des signataires de sous-ententes et le développement de partenariats. Nous

attendons avec impatience l'occasion de nous parler avec les gouvernements de nouveaux programmes de formation et d'emploi.

Sécurité et prévention de la violence

**Rapport présenté par : Irene Goodwin, directrice
Juin 2014**

Le service Sécurité et prévention de la violence, appelé officiellement « De la preuve à l'action » (2011-2014) et auparavant « Sœurs par l'esprit » (2005-2010), reflète une approche évolutive de la sécurité et de la prévention de la violence dans la vie des femmes et des filles autochtones.

Nous reconnaissons que la violence, sous toutes ses formes débilitantes, affecte les femmes et les filles autochtones durant toute leur vie. Le travail du service Sécurité et prévention de la violence de l'AFAC nous a permis de mener à bien deux projets importants :

- « De la preuve à l'action II », financé par Condition féminine Canada;
- le projet relatif au trafic de personnes « Boyfriend or Not », financé par l'ambassade des États-Unis.

Projet « De la preuve à l'action II »

La réduction des niveaux de violence à laquelle sont confrontées les femmes et les filles autochtones était l'objectif général de ce projet. En donnant aux femmes, aux familles, aux communautés, aux gouvernements, aux éducateurs et aux prestataires de services un accès accru à des ressources, le projet a soutenu un grand nombre d'activités organisées en fonction de quatre domaines thématiques clés : l'éducation, des outils pour les communautés, les partenariats et la capacité de réaction des communautés. Cette démarche a eu pour effet le renforcement de la capacité des communautés, des gouvernements, des éducateurs et des prestataires de services à réagir efficacement aux problèmes de violence envers les femmes et les filles autochtones, ainsi que l'élaboration d'outils pour aider les femmes, les filles, les familles et les communautés autochtones à élaborer des stratégies de prévention de la violence et à réagir à l'expérience de la violence. La réussite de l'initiative « De la preuve à l'action » a été démontrée par la sensibilisation à la question des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées, la participation et le soutien accrus aux veilles de Sœurs par l'esprit tenues chaque année le 4 octobre, la participation de membres des familles de femmes disparues ou assassinées à des ateliers de guérison organisés dans le cadre de cette initiative et les demandes de séances d'information que nous recevons d'écoles et d'organismes locaux. De surcroît, l'appui de Canadiens non autochtones et de représentants de tous les ordres de gouvernement à la revendication d'une enquête nationale sur la disparition et le meurtre de femmes et de filles autochtones a dépassé toutes nos espérances. L'initiative « De la preuve à l'action » a favorisé la sensibilisation à la question de la violence dans les communautés autochtones, à l'échelle nationale et internationale. Localement, plus de 58 500 personnes se sont impliquées et ont joué un certain rôle dans la réalisation de ce projet, qui a pris fin en avril 2014.

Les répercussions du projet « De la preuve à l'action » continueront de s'amplifier

- Des outils et ressources comme le *Guide de ressources communautaires* ont été diffusés à des prestataires de services, des organismes communautaires, des partenaires et des actionnaires.

- Le nombre des veilles de Sœurs par l'esprit et celui des participants à ces veilles ont augmenté d'année en année, passant de 4 355 participants à 67 veilles enregistrées (2011) à 14 040 participants à 216 veilles enregistrées (2013), le compte total ayant été établi à 458 veilles et 29 770 participations.
- Trois rassemblements de familles ont contribué à la guérison de 83 participants de toutes les régions du Canada et leur ont permis de rendre hommage à 42 femmes et filles autochtones disparues ou assassinées. Les membres de familles éprouvées qui ont participé à ces rassemblements ont reçu les outils et le soutien dont ils avaient besoin et dont ils peuvent à leur tour faire usage pour aider d'autres familles de leurs communautés, favorisant ainsi la formation de réseaux de soutien à long terme.
- Nous avons produit de courts documentaires pour honorer la vie et le souvenir de sept femmes disparues ou assassinées; ces documentaires sont accessibles en ligne sur le site Web de l'AFAC.
- Plus de 4 400 exemplaires du *Guide de ressources communautaires* ont été distribués à des éducateurs, à tous les niveaux d'enseignement et de travail communautaire, notamment dans des communautés des Premières Nations ainsi que des communautés inuites et métisses, de même qu'à des services de police et à des prestataires de services juridiques. À ce nombre s'ajoutent plus de 23 300 exemplaires partagés en ligne sur le site Web de l'AFAC.
- Plus de 2 500 personnes, prestataires de services, dirigeants communautaires, éducateurs et autres intervenants, ont participé à 43 ateliers de mobilisation communautaire.
- L'élaboration et la mise à l'essai de l'outil clinique *Bonnes relations : Soutien aux femmes et aux familles autochtones qui ont vécu la violence* ont fait appel à la collaboration de 120 personnes dans cinq emplacements au Canada.
- Un travail de partage d'information et de sensibilisation à la sécurité, à la prévention de la violence et à la violence extrême a lieu à l'occasion de nombreux événements au Canada.



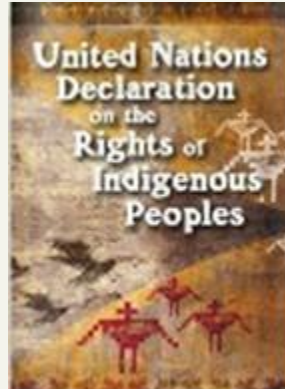
Trafic de personnes, le point sur le projet « Boyfriend or Not »

Des fonds reçus de l'ambassade des États-Unis ont permis à l'AFAC d'étudier comment les femmes autochtones actuellement exploitées par le commerce du sexe, qui l'ont été par le passé ou qui ont vécu le trafic de personnes comprennent et définissent leurs relations avec les hommes, surtout ceux qui peuvent diriger ou contrôler leurs activités. La recherche menée auprès de femmes autochtones suggère que la perception qu'elles ont du rôle de leurs « partenaires » masculins évolue. Ce projet fournit aux femmes un lieu où elles peuvent partager leur

compréhension et les connaissances qu'elles ont acquises par leur expérience de vie. Le rapport du projet permettra de mieux comprendre les relations interpersonnelles et les dynamiques qui sous-tendent le trafic de personnes. Cette recherche est pertinente dans l'optique de situations de trafic international ou transfrontalier. L'AFAC est en communication avec des organismes partenaires, aux États-Unis notamment, à qui nous faisons part des objectifs de nos projets, de nos calendriers et des processus que nous suivons. Le personnel de l'AFAC a établi une série de « caractéristiques clés » pour la participation aux entrevues individuelles et a commencé à utiliser ses réseaux partenaires pour trouver des femmes autochtones qui correspondent à ces caractéristiques. Nous avons établi une matrice méthodologique définie en langage clair pour guider les entrevues individuelles des femmes autochtones participantes. L'AFAC a également produit un document à ce sujet. Nous avons consulté nos organismes partenaires et produit une « revue de la littérature ». Les entrevues de femmes autochtones ont commencé en août 2013 et se sont poursuivies jusqu'à l'été 2014. Le rapport final, dans les deux langues officielles, sera affiché sur le site Web de l'AFAC dès qu'il sera terminé. La fin du projet est prévue pour octobre 2014.

AFAC –Affaires Internationales et Droits de la Personne

Préparé par: Teresa Edwards, directrice, Affaires internationales et Droits de la personne, conseillère juridique interne



Aperçu

Le travail s'est poursuivi au service Affaires internationales et droits de la personne (AIDP) en vue d'assurer la prise en compte des droits, des préoccupations et des besoins distincts des femmes autochtones et la mise en œuvre de moyens de les faire respecter relativement aux problèmes clés que connaissent les Autochtones au Canada.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est l'instrument universel des droits de la personne qui est célébré mondialement, et sa mise en œuvre entraînerait d'importantes améliorations dans la vie des peuples autochtones, particulièrement celle des femmes autochtones, les plus vulnérables parmi les citoyens de notre population. La Déclaration stipule que les droits s'appliquent sans distinction aux femmes et aux hommes autochtones et que les droits reconnus dans la Déclaration « constituent les normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones du monde ». La Déclaration définit les droits individuels et collectifs des peuples autochtones ainsi que leur droit de vivre à l'abri de la violence, de jouir de leur culture, de leur identité, de leur langue, d'avoir un emploi, de vivre en santé et d'accéder à l'éducation, notamment. Elle interdit la discrimination envers les peuples autochtones et préconise notre pleine et réelle participation à toutes les questions qui nous concernent et qui ont trait à notre droit de rester distincts et de choisir notre propre cheminement pour concrétiser notre vision du développement économique et social.

Malgré le fait que le gouvernement fédéral a appuyé la Déclaration, il continue de la considérer comme un « document d'aspirations ». En tant que femmes autochtones, toutefois, nous ne devons laisser passer aucune occasion d'y insuffler la vie, dans notre quotidien, en nous prévalant de nos droits et en étant déterminées à utiliser les articles et les principes de la Déclaration dans tous les aspects de nos vies et dans toute notre documentation.

L'AIDP a continué de prendre appui sur les partenariats positifs que nous avons établis avec d'autres organismes autochtones nationaux et des groupes de promotion du droit à l'égalité, y

compris les associations provinciales et territoriales membres (APTM) de l'AFAC et leurs membres. Nous avons continué de collaborer stratégiquement avec d'autres organismes autochtones des Amériques et à l'échelle mondiale, tout en participant à des réunions aux Nations Unies et en étant actives au sein de comités nationaux et internationaux afin d'amener des changements positifs sur le plan social.

Nous avons participé aux travaux de divers comités nationaux et internationaux, où l'AFAC tenait le rôle principal, ce qui fait que les voix des femmes ont été incluses dans les mesures envisagées pour tenir le gouvernement du Canada responsable lorsqu'il s'agit de questions qui concernent les peuples autochtones en général.

Quelques projets et réponses à des mesures législatives nationales

Réseau d'entrepreneuriat des femmes d'affaires autochtones

Pour reconnaître l'importance de l'indépendance financière et de l'habilitation des femmes dans la promotion de l'égalité, l'Association des femmes autochtones du Canada a créé le Réseau d'entrepreneuriat des femmes d'affaires autochtones (REFAA) afin de cultiver chez les femmes autochtones des compétences gagnantes en affaires et appuyer le développement de leurs réseaux pour assurer la prospérité de leurs entreprises. Le mentorat, des ateliers et des séances plus générales de formation et de réseautage sont les moyens par lesquels nous entendons y parvenir. Le personnel de l'AFAC a été très actif en 2013-2014 et le programme a déjà engendré de nombreuses réalisations.

Le REFAA a présenté des classes en éducation financière d'une journée dans différentes régions du Canada à 150 femmes autochtones entrepreneures pleines d'avenir. Afin d'encourager l'adhésion de nouvelles membres, le Réseau a également maintenu une présence active à plusieurs conférences et salons commerciaux (StartUp Canada, Canadian Council for Aboriginal Business Conference, McGill Aboriginal Awareness Week, une réunion sur l'entrepreneuriat dans le cadre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, l'assemblée générale de l'Assemblée des Premières Nations et la réunion de l'Association des femmes autochtones au sujet d'une trousse d'outils de l'entrepreneuriat pour les Autochtones).

La première conférence annuelle du REFAA, qui a eu lieu cette année à Ottawa, en janvier, a été une grande réussite, attirant des gens d'affaires de tout le Canada qui sont venus parler de l'importance de l'entrepreneuriat et de l'autosuffisance pour les femmes autochtones. Nous sommes impatientes d'en faire encore davantage au cours de l'année qui vient pour promouvoir l'habilitation des femmes autochtones sur le plan économique.

Promouvoir l'engagement civique des femmes autochtones au Canada

L'AFAC a produit récemment un Guide de ressources culturellement pertinentes, qui tiennent compte des différences entre les sexes, pour habiliter les jeunes femmes autochtones et les inciter à participer à la vie civique au Canada. Nous voulons surtout aider les jeunes femmes autochtones à mieux comprendre le système électoral et l'importance de participer à la vie civique du pays. Pour ce projet, l'AFAC a formé un groupe de discussion et effectué une revue

de la littérature. C'est à partir de ces éléments que le personnel de l'AFAC a élaboré le Guide de ressources, dans le but de déterminer les difficultés auxquelles sont confrontées les jeunes femmes autochtones relativement au système électoral, proposer des solutions et promouvoir les femmes autochtones dans des rôles de direction. La culmination de ce travail, un guide de lecture facile, fournit un cadre pertinent sur le plan culturel, qui tient compte des différences entre les sexes, pour intéresser les jeunes femmes autochtones à l'engagement civique à tous les niveaux de la société (communauté, bande, gouvernement provincial, gouvernement fédéral, etc.). C'est aussi un moyen de sensibilisation à l'importance de participer aux processus civiques et démocratiques, notamment comme forme d'habilitation pour atteindre des objectifs communautaires.

Nous espérons que ce guide sera utile aux jeunes femmes autochtones, en leur expliquant le processus électoral du Canada pour que les participantes se sentent plus confiantes lorsqu'elles vont voter. En développant leur confiance, que ce soit pour briguer un poste de direction dans leur communauté ou ailleurs, elles seront également encouragées à jouer un plus grand rôle dans les processus qui façonnent leur communauté et peut-être à prendre un poste de dirigeante. L'AFAC attend de recevoir le financement nécessaire pour tenir dans les différentes régions du Canada des ateliers utilisant ce guide de ressources.

Le projet d'AADNC relatif aux champs d'action pour mettre fin à la violence envers les femmes autochtones

L'AFAC a également produit un rapport substantiel portant sur des pratiques exemplaires de prévention et d'intervention visant à mettre fin à la violence envers les femmes autochtones. Ce rapport consiste en une revue étendue de la littérature, pour laquelle nous avons réuni les recommandations des rapports pertinents, et comprend une analyse et une liste des recommandations et des pratiques exemplaires reconnues comme étant culturellement pertinentes. Nous avons également réuni autant que possible des recommandations et des pratiques exemplaires d'interventions concernant la famille entière axées sur les hommes ou les enfants. Nous avons produit un modèle logique fondé sur les recommandations visant la rationalisation des options pour la prise de mesures à court, à moyen et à long terme; ce modèle est divisé entre les groupes suivants pour la mise en œuvre : individus et familles; refuges et organismes connexes; communautés; gouvernements provinciaux et territoriaux; gouvernement fédéral. Ce bilan contribuera à informer les intervenants pertinents et ceux qui sont confrontés à des actes de violence à propos de ce qui a été essayé et ce qui a été utile en matière de prévention de la violence et d'intervention en cas de violence pour les femmes autochtones au Canada.

Données dont l'AFAC a besoin : le statut socioéconomique des femmes autochtones au Canada et dans les sociétés autochtones

L'AFAC a réalisé pour Statistique Canada un projet d'exploration de données, auquel ont participé les quatre services de l'AFAC, dans le but de générer un tableau complet du statut socioéconomique des femmes autochtones dans la société canadienne et les sociétés autochtones. L'AFAC a collaboré avec une analyste de données pour détailler les secteurs prioritaires, reconnaître les interrogations, extraire des séries de données et contribuer à l'élaboration d'une

série de fiches de données qui seront publiées sur le site Web de l'AFAC à l'intention du public et de nos membres.

Gouvernance

Nous avons poursuivi la mise en œuvre du plan stratégique de l'AFAC, qui faisait également partie de notre travail, en développant notre gouvernance interne et nos capacités. La planification stratégique est un outil important; elle établit les étapes à suivre pour accomplir la mission et réaliser la vision de l'AFAC. Le plan stratégique 2011-2016 est fondé sur les énoncés de mission et de vision tirés des documents de l'AFAC. Le service AIDP a tenu une séance d'examen du plan stratégique avec toutes les administratrices de l'AFAC pour nous assurer que nous allions toutes dans la même direction afin de contribuer à l'habilitation de la gestion, en nous impliquant dans l'élaboration et la modification de mesures législatives qui touchent les femmes que nous représentons et en veillant à continuer de les inciter à participer à l'élaboration et à la prestation de programmes faisant la promotion de l'égalité pour les femmes autochtones. Les administratrices ont également examiné les politiques financières et celles qui ont trait aux ressources humaines, de manière à communiquer l'information à tout le personnel de l'AFAC.

Le service AIDP a présenté une journée d'appréciation du personnel et un atelier à son intention, pour examiner notre énoncé de vision et nos objectifs généraux afin de déterminer comment nous travaillons pour les mettre en œuvre. Notre vision continue de nous guider pour appuyer nos membres et favoriser le développement de communautés autochtones où les femmes peuvent développer leurs talents, où elles sont encouragées à vivre sainement en maintenant l'équilibre, où elles sont encouragées à apprendre notre histoire et nos modes de vie traditionnels, où elles acceptent et assument leurs responsabilités de contribuer au développement d'une communauté solide et où elles sont acceptées dans une société libre de racisme et de discrimination.

Le personnel a reçu une formation relative à la « FISH! Philosophy », une pratique qui aide à apporter une énergie nouvelle en milieu de travail et favorise l'engagement des employés à l'égard du travail. Cette pratique s'inspire d'une entreprise dont la réputation d'énergie et d'engagement à l'égard du service a acquis une renommée mondiale : la poissonnerie de Pike Place.

Des organismes utilisent la « FISH! Philosophy » partout dans le monde pour offrir un service exemplaire, qui fidélise la clientèle, développer une culture d'excellence où les employés donnent volontiers le meilleur d'eux-mêmes quotidiennement, former des dirigeants efficaces, capables d'inspirer par l'exemple, et améliorer le travail d'équipe, tout en établissant la confiance.

Présentations à des comités du gouvernement fédéral, notamment en matière de droits de la personne

Tout au long de l'année, la directrice d'AIDP a accompagné la présidente et la directrice générale de l'AFAC pour des présentations devant le Comité permanent des finances, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne et le Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne. Ces

présentations avaient pour but de tenter d'exercer une influence sur des mesures législatives gouvernementales comme le projet de loi C-36, *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, le projet de loi C-23, *Loi sur l'intégrité des élections*, le discours du Trône, le budget 2014, etc., ainsi que des programmes et des politiques, afin de nous assurer qu'ils répondent à nos besoins ou visent à améliorer la vie des femmes autochtones et de leurs familles.

Conférences et assemblées nationales et internationales/Développement de partenariats et collaboration

Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Commission interaméricaine des droits de l'homme

L'égalité des droits des femmes est maintenant reconnue dans des traités des Nations Unies, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et le Programme d'action de Beijing est censé être mis en œuvre; les gouvernements et les sociétés civiles sont censés agir sans discrimination. Le Canada est aussi membre de l'Organisation des États américains, et les traités contre la discrimination pour la région des Amériques s'appliquent ici également. Pourtant, la discrimination continue et les inégalités économiques et sociales sont à la hausse.

L'AFAC et l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (FAFIA) se sont présentées devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), en mars 2012 et à nouveau en 2013, pour porter à l'attention de cet important organisme de défense des droits de la personne les centaines de cas de disparition et de meurtre de femmes et de filles autochtones et inciter la Commission à faire enquête sur la crise des droits de la personne au Canada.

De plus, l'AFAC et FAFIA ont demandé au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de faire enquête sur les cas meurtre et de disparition et le manquement du Canada à son obligation de protéger les femmes contre la violence.

L'AFAC a collaboré avec ses associations provinciales et territoriales membres (APTMs), des groupes communautaires et d'autres organismes non gouvernementaux, des avocats en exercice et des juristes, ainsi que des experts en matière d'égalité, pour faciliter les enquêtes entreprises par le CEDAW et la CIDH au Canada en 2013 afin d'évaluer la situation en ce qui concerne les femmes autochtones disparues et assassinées et les violations des droits de la personne au Canada.

Les rapports de la CIDH et du CEDAW sur les cas de meurtre et de disparition de femmes et de filles autochtones au Canada sont attendus entre septembre et décembre 2014. L'AFAC et ses partenaires continueront d'appuyer la Commission et le Comité pour tout travail de suivi et veilleront à ce que ces rapports, lorsqu'ils seront publiés, ne passent pas inaperçus.

L'AFAC participe à la 58^e session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones – New York (New York)

En participant à la session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, l'AFAC voulait assurer l'intégration d'un point de vue de femmes autochtones dans les délibérations de l'Instance permanente et des événements secondaires, pour s'assurer qu'il serait pris en compte dans le rapport final de cette assemblée. Pendant toute la session, nous avons travaillé en collaboration avec les États membres, des représentants d'organismes non gouvernementaux et d'autres entités des Nations Unies. Une série d'événements parallèles offraient d'autres possibilités de collaboration et d'échange d'information.

L'AFAC est fière d'annoncer que notre participation aux travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones, cette année, a été fructueuse; en tant qu'organisme, nous avons pu élargir nos compétences, nos connaissances et nos réseaux en croissance constante. Cependant, l'orientation principale consiste à veiller à ce que les questions qui touchent les femmes autochtones au Canada soient débattues aux niveaux les plus élevés. En tant qu'organisme, l'AFAC a participé à la formulation de trois énoncés communs, faisant entendre la voix des femmes autochtones dans un forum international. Ces trois déclarations communes portent sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, des principes de bonne gouvernance compatibles avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la troisième est une déclaration commune du Caucus mondial des femmes autochtones à propos du point 4 de l'ordre du jour – les droits de l'homme.

Environnement

Pour l'année 2013-2014, le service AIDP de l'AFAC a pris en charge deux projets concernant l'environnement financés par Environnement Canada : 1) dialogue et engagement des Autochtones : questions environnementales prioritaires, et 2) *Loi sur les espèces en péril*.

Le premier a permis à l'AFAC d'engager un dialogue avec des femmes autochtones sur des questions environnementales prioritaires comme le changement climatique, l'accès et le partage des avantages relativement aux ressources génétiques et à la biodiversité. Cette collaboration a contribué à encourager la participation des femmes autochtones à la gestion de l'environnement.

L'AFAC a mené à bien les activités suivantes : examen du 5^e rapport national d'Environnement Canada à la Convention sur la diversité biologique et contribution à ce rapport; élaboration et tenue d'un sondage en ligne sur le niveau de sensibilisation et les problèmes liés à l'accès et au partage des avantages en ce qui concerne les ressources génétiques relativement aux femmes autochtones, à leurs familles et leurs communautés ainsi que des points de vue sur une politique fédérale nationale en la matière. Le sondage a été distribué aux APTM de l'AFAC, aux autres organismes autochtones nationaux ainsi qu'à d'autres partenaires et intervenants autochtones qui s'occupent de questions gouvernementales, dans toutes les régions du Canada; il en sera d'ailleurs question à l'assemblée générale de l'AFAC. Nous communiquerons les résultats du sondage à nos membres et nous en tiendrons compte dans notre travail d'élaboration de politiques sur l'accès et le partage des avantages. De plus, l'AFAC a participé aux échanges de vues en cours sur les politiques, dirigés par Environnement Canada, à propos des problèmes

internationaux dus aux changements climatiques, qui a suivi la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

La collaboration entre le gouvernement fédéral et l'AFAC s'est accrue grâce au projet portant sur la *Loi sur les espèces en péril*, pour la mise en œuvre de mesures législatives et politiques en matière d'environnement, comme la *Loi sur les espèces en péril*, tout en faisant avancer les dossiers prioritaires d'Environnement Canada et en appuyant l'intendance environnementale par des Autochtones et les objectifs de gérance de l'environnement. Ce projet découlait de l'engagement du gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* « ... d'empêcher la disparition des espèces indigènes, des sous-espèces et des populations géographiquement distinctes d'espèces sauvages du Canada, de prévoir le rétablissement des espèces en voie de disparition ou menacées et de favoriser la gestion des autres espèces pour empêcher qu'elles ne deviennent des espèces en péril. »

Les représentants du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) continuent de conseiller le ministre de l'Environnement sur l'administration de la Loi et formulent des conseils et des recommandations à l'intention du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP). Ce projet a permis à l'AFAC de participer avec Environnement Canada aux échanges de vues en cours sur les politiques et de contribuer à tous les aspects des questions relatives aux espèces en péril et à la *Loi sur les espèces en péril*. En tant que membre du Comité sur les politiques et la planification, l'AFAC a fourni un appui technique au CANEP et étudié la politique relative aux espèces en péril au Canada. L'AFAC a examiné la recherche et les politiques en place et formulé des recommandations concernant les espèces en péril et le CANEP. Celui-ci travaille actuellement à l'élaboration de trois études de cas sur les thèmes suivants : 1) analyse des répercussions socioéconomiques sur les Autochtones dans les limites de la mise en œuvre de la loi, 2) droits ancestraux et titre autochtone, espèces en péril, extinction de droits ancestraux, et 3) processus d'engagement en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Prochaines priorités

Pour faire le suivi du cas Bedford et assurer la mise en œuvre de tous les droits de la personne à caractère socioéconomique pour les femmes autochtones, le service AIDP poursuivra son travail pour assurer la mise en œuvre du modèle nordique relatif à la loi sur la prostitution. Nous préparons actuellement pour Justice Canada un guide afin d'aider les femmes à échapper au piège du trafic de personnes. Nous continuerons de travailler à la mise à jour de l'AFAC sur l'examen quinquennal suivant l'abrogation de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et nous présenterons une séance sur les droits de la personne. Le service AIDP entend poursuivre également le travail sur des questions environnementales, telles que l'accès et le partage des avantages et le savoir traditionnel, et se préparer en vue de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones en 2014. Le service AIDP attend actuellement, d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et d'autres organisations, l'approbation du financement de nombreux autres projets au cours des prochains mois.

Le service AIDP de l'AFAC remercie les bailleurs de fonds et les partenaires qui ont appuyé et continuent d'appuyer notre important travail : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Statistique Canada, Justice Canada, Environnement Canada, l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le Congrès du travail du Canada et bon nombre de ses syndicats, le Fonds mondial

pour les femmes, la Fondation canadienne des femmes et beaucoup d'autres organisations et individus alliés.

Sommet National Des Femmes Autochtones IV

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Sommet national des femmes autochtones participent à la planification du quatrième Sommet national des femmes autochtones (SNFA IV), qu'ils coprésenteront à Membertou (dans l'île du Cap-Breton) du 20 au 22 octobre 2014. Un comité directeur national, comprenant des représentants des organismes autochtones nationaux (OAN), de Pauktuutit Inuit Women of Canada, du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et d'organismes autochtones régionaux de la Nouvelle-Écosse, a été formé. Des représentants du gouvernement fédéral, de Condition féminine Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, de Santé Canada et d'autres ministères fédéraux, ont été invités à participer aux travaux du comité directeur national à mesure que les préparatifs progressent.

Les trois Sommets précédents ont eu lieu en 2007, 2008 et 2012, respectivement à Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador), Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) et Winnipeg (Manitoba). Les deux premières versions du SNFA portaient sur de multiples questions qui touchent le bien-être global des femmes autochtones au Canada, tandis que le SNFA III concernait principalement la question de la disparition et du meurtre de femmes et de filles autochtones.

Par comparaison avec les versions précédentes, le SNFA IV sera davantage orienté sur des solutions et les délégués – femmes autochtones et intervenants – auront l'occasion de parler de cas de réussite ou de pratiques exemplaires dans le cadre d'une approche axée sur les solutions.

Les objectifs du SNFA IV sont les suivants :

1. offrir un forum pour la mise en commun de pratiques exemplaires et l'échange de connaissances;
2. promouvoir la sensibilisation à l'éventail des problèmes qui touchent les femmes autochtones dans toute leur diversité;
3. élaborer des réponses accessibles et pertinentes sur le plan culturel aux problèmes auxquels se heurtent les femmes autochtones, leurs familles et leurs communautés;
4. rehausser le niveau d'engagement et de collaboration entre les communautés autochtones, les gouvernements et les organismes autochtones;
5. évaluer les recommandations des sommets précédents et définir des mesures axées sur des solutions.

Le thème général fera converger le leadership, l'habilitation et l'équité et tiendra compte de questions telles que celles-ci :

- entrepreneuriat et possibilités de développement économique;
- répercussions des lois (biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves, droits de la personne);
- environnement;
- pauvreté et sécurité alimentaire;
- bien-être des enfants (répercussions sur la famille, l'enfant et la communauté);
- médias sociaux et sécurité;
- conciliation des activités et des rôles traditionnels des femmes;
- leadership/gouvernance/engagement civique;
- violence et femmes et filles autochtones disparues et assassinées;
- questions relatives aux champs de compétence;

- santé

On prévoit qu'il y aura de 250 à 400 délégués qui participeront au SNFA IV, y compris des femmes autochtones (Premières Nations, Inuites et Métisses), des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces et des territoires (F/P/T) ainsi que des partenaires et des orateurs du secteur privé.

La tenue du SNFA III est plutôt récente – automne 2012, mais il portait seulement sur la disparition et le meurtre de femmes et de filles autochtones, question qui reste hautement prioritaire pour l'AFAC et les autres OAN. Il y a lieu, maintenant, de vérifier le progrès accompli relativement aux orientations stratégiques des deux premiers sommets nationaux des femmes autochtones.

Évaluer la situation actuelle et les conditions de vie des femmes autochtones aidera tous les intervenants à élaborer et à mettre en œuvre des politiques pertinentes et efficaces à l'échelle communautaire, régionale et nationale. Le suivi des recommandations des SNFA I et II est nécessaire pour en déterminer les répercussions et pour faire connaître les cas de réussite et les leçons tirées de l'expérience. Cette rencontre offrira aux participants l'occasion d'évaluer les résultats des recommandations issues des SNFA précédents et de prendre appui sur les réussites.

Le SNFA IV fournira à tous les participants – femmes autochtones, représentants des gouvernements F/P/T et autres intervenants – l'occasion de prendre connaissance des pratiques exemplaires actuellement en place et de mettre en œuvre des modèles similaires, mais modifiés, dans d'autres régions et communautés afin de répondre aux besoins des femmes des Premières Nations, des Métisses et des Inuites. Le SNFA IV se concentrera principalement sur la recherche de solutions communautaires fructueuses.

On attirera également l'attention des femmes autochtones et des autres intervenants qui participeront au SNFA IV sur les obstacles qui entravent actuellement la mise en œuvre des recommandations ou qui l'ont empêchée jusqu'ici, c'est-à-dire les éléments de solution déterminés lors du SNFA I et du SNFA II, comme l'insuffisance du financement et du développement des capacités, le manque de leadership ou de volonté politique, etc. La conscience de ces obstacles et des moyens de les éliminer ou de les contourner est nécessaire à la mise en œuvre des recommandations issues des deux premiers sommets et à l'élaboration de mesures visant à améliorer la vie des femmes autochtones au Canada.

Un rapport final sur le SNFA IV dans les deux langues officielles sera accessible par voie électronique dans un délai raisonnable et sera diffusé à tous les délégués et les intervenants du SNFA IV. Le rapport final servira par la suite de plan pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes par divers intervenants à l'échelle communautaire, régionale et nationale. Il pourra également servir d'outil pour surveiller et mesurer la situation des femmes autochtones au cours des années suivantes.

Enfin, des cérémonies traditionnelles figureront à l'ordre du jour du Sommet national des femmes autochtones IV, qui sera une vitrine culturelle tout en permettant aux délégués de se familiariser avec les lieux d'activité économique propres à la communauté de Membertou.